

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal



Coalition pour l'histoire

Plateforme

23 février 2010

Coalition pour l'histoire

Mandat:

- Faire la promotion de l'enseignement de l'histoire à tous les ordres d'enseignement pour permettre aux jeunes québécois de toutes origines d'acquérir une meilleure connaissance de l'histoire du Québec, du Canada et de l'histoire du monde occidental et non occidental.

Objectifs:

- Que les élèves québécois de la troisième année du primaire jusqu'en 5^e secondaire reçoivent à chaque année de leur parcours scolaire 100 heures de cours d'histoire obligatoire comme le stipulait le Rapport Lacoursière en 1996.
- Que les élèves du secondaire et étudiants québécois aient une connaissance des événements historiques qui ont façonné notre monde actuel.
- Que les élèves du secondaire et étudiants québécois aient une connaissance approfondie des faits structurants de l'histoire du Québec qui ont façonné l'identité collective des Québécois depuis 400 ans.
- Que la formation des maîtres pour les futurs enseignantes et enseignants d'histoire au secondaire comprenne une formation plus approfondie dans la discipline historique.
- Que les enseignantes et les enseignants au primaire aient une formation adéquate pour enseigner l'histoire.
- Que les connaissances historiques soient évaluées de façon spécifique.

Moyens d'action

À court terme

- Que la Coalition intervienne auprès du gouvernement québécois et des partis politiques ; auprès des médias ; auprès des milieux de l'enseignement et de la recherche ; et auprès de la société en général pour assurer la promotion de l'enseignement de l'histoire.
- Que la Coalition organise des activités publiques sur une base non partisane par divers moyens tels que colloques, débats, conférences, recherches et sondages sur l'état des lieux en matière d'enseignement d'histoire au Québec.
- Qu'un site Internet de la Coalition soit créé pour les enseignantes et enseignants du primaire et pour les enseignantes et enseignants d'histoire du secondaire et du collégial.

À moyen terme

- Que la Coalition recherche du financement auprès d'organismes québécois intéressés par l'enseignement de l'histoire.
- Que la Coalition initie la création d'un organisme québécois pour le financement d'activités éducatives à caractère historique en collaboration avec les enseignantes et enseignants des écoles primaires et secondaires du Québec comme le font déjà au Canada plusieurs organismes.
- Que la Coalition voie à la conception et à la rédaction de brochures sur des événements de l'histoire du Québec destinées aux enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire et à leurs élèves, notamment des brochures reliées aux anniversaires historiques.
- Que la Coalition voie à la création d'un site Internet comme outil pédagogique pour les enseignantes et enseignants du primaire et pour les enseignantes et enseignants d'histoire du secondaire et du collégial et voie éventuellement à la création d'une Société historique du Québec.

Principales recommandations :

Au primaire

Attendu que :

Le Rapport Lacoursière recommandait (p. 39) « que trois heures par semaine soient obligatoirement consacrées à l'enseignement de l'histoire, géographie, vie économique et culturelle durant les trois premières années du primaire et cinq heures par semaine durant les trois dernières années du primaire ».

Le nouveau programme au primaire de *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* ne débute qu'en 3^e année plus tôt qu'en première année comme le stipulait le Rapport Lacoursière.

Dans la majorité des écoles primaires, les enseignantes et enseignants ne consacrent en moyenne qu'une heure par semaine à l'enseignement du programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté*.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

1. Que le régime pédagogique du ministère de l'Éducation soit modifié de manière à ce que le « temps non réparti*» et « indicatif » inscrit dans le régime pédagogique pour le programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* aux 2^e et 3^e cycles devienne du temps « réparti » à raison de 3 heures/semaine et prescriptif et que le domaine d'apprentissage soit renommé Sciences humaines au lieu d'Univers social. (Le rapport Lacoursière recommandait 5 heures)**

* Actuellement, au primaire, le régime pédagogique prévoit 11 heures de temps non réparti au total pour les matières suivantes : Langue seconde ; Arts ; Éthique et culture religieuse ; Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté ; Science et technologie.

** Obligatoire.

Attendu que :

Le contenu de programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* traite avant tout de l'histoire du Canada d'Est en Ouest, assortie de l'histoire de diverses sociétés qui cohabitent à l'intérieur du territoire canadien.

Le contenu du programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* ne retient que « des points de repères » éparses (1500, 1645, 1745, 1820, 1900, 1905, 1980) de l'histoire du Québec et du Canada qui ne correspondent pas à des moments fondateurs de l'histoire du Québec et du Canada.

Le contenu de programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* est surtout axé sur l'histoire des nations autochtones et de la diversité culturelle au Canada.

Le contenu de programme *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté* ne fait en aucun cas référence à la nation québécoise et à son histoire.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

2. Que le programme du primaire soit révisé de manière à permettre aux élèves de comprendre l'évolution de la société québécoise à travers une trame chronologique qui met en lumière les dates charnières de l'histoire nationale, politique, économique, sociale et culturelle du Québec et du Canada.

Au secondaire

Attendu que :

Le Rapport Lacoursière recommandait que l'histoire devienne une matière obligatoire de la première à la 5^e secondaire.

La recommandation du Rapport Lacoursière qui stipulait : « qu'un programme d'histoire soit obligatoire, à raison de 100 heures par année, à chaque année du secondaire » n'a pas été retenue dans son entièreté.

Dans plusieurs écoles secondaires, le nombre d'heures prévu qui est de 350 heures pour le programme d'*Histoire et éducation à la citoyenneté*, réparti de la 1^{ère} à la 4^e secondaire, n'est pas respecté actuellement en raison des dispositions du régime pédagogique qui stipule que « le nombre d'heures annuel prévu est à titre indicatif » pour toutes les matières et non prescriptif. La *Coalition pour l'histoire* recommande :

3. Qu'un programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 100 heures soit obligatoire à chaque année du secondaire, à l'exception du 5^{ième} secondaire (voir recommandation 8), et que le domaine d'apprentissage soit renommé Sciences humaines au lieu d'Univers social.

(L'ensemble du domaine des sciences humaines comprendrait 650 heures : 500 heures en histoire et éducation à la citoyenneté et 150 heures en géographie. Nous demandons donc l'enseignement de 25 heures de plus respectivement en histoire secondaire 1 et en histoire secondaire 2.)

4. Que le régime pédagogique du ministère de l'Éducation soit modifié de manière à ce que le nombre d'heures consacrées à l'histoire et éducation à la citoyenneté soit prescriptif et non à titre indicatif

(Si le programme est prescriptif, le nombre d'heure est quant à lui indicatif. Que le temps de dérogation pour les projets pédagogiques particuliers soit limité à un maximum d'heures afin de ne pas pénaliser les cours obligatoires dont l'histoire).

Attendu que :

Le Rapport Lacoursière recommandait de scinder sur deux années scolaires la trame chronologique de l'histoire du Québec et du Canada, soit en 3^e et 4^e secondaire.

Dans le nouveau programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, la trame chronologique de l'histoire du Québec et du Canada n'a pas été scindée sur deux années scolaires comme les enseignantes et enseignants de 4^e secondaire le souhaitaient vivement lors des audiences du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire (Voir le rapport Lacoursière).

Plusieurs enseignantes et enseignants de 3^e secondaire jugent qu'avec le nouveau programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, il est difficile d'enseigner l'histoire du Québec et du Canada de 1960 à nos jours en raison de la densité du programme.

Plusieurs enseignantes et enseignants de 3^e secondaire jugent que certains de leurs élèves n'ont pas encore la maturité nécessaire pour comprendre certaines notions et concepts historiques du nouveau programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*.

Le contenu du programme de 4^e secondaire sous forme de thématiques n'est pas approprié pour certains jeunes de 15 ans qui n'ont pas encore une connaissance historique assez approfondie pour saisir des thèmes comme *population et peuplement; économie et développement; culture et mouvement de pensée et pouvoir et pouvoirs* dans une perspective diachronique.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

5. Que le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* de 3^e et 4^e secondaire soit révisé afin que le contenu du programme soit scindé en deux de la manière suivante:

- **3e secondaire: De la préhistoire amérindienne à 1840.**
- **4e secondaire: De 1840 à nos jours.**

Attendu que :

Le nouveau programme *Histoire et éducation à la citoyenneté (2^e cycle)* marginalise la question nationale au profit d'une approche sociale de l'histoire et qu'il traite comme secondaires des événements majeurs de l'histoire politique et nationale québécoise.

Il est souhaitable d'obtenir un meilleur équilibre entre le national et le social de manière à ce que les faits structurants de l'histoire politique et nationale du Québec soient présents dans le contenu du programme.

Le nouveau programme *Histoire et éducation à la citoyenneté (2^e cycle)* est dorénavant au service du présent et d'une éducation civique épurée de toute identité nationale.

Enseigner aux jeunes québécois des dates charnières comme 1760, 1840 et 1867 n'est pas synonyme de fermeture et de repli sur soi, au contraire une meilleure connaissance de ces événements chez les élèves de toutes origines leur permettra de s'ouvrir aux autres, tout en ayant une meilleure compréhension de la réalité québécoise.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

6. Que le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* de 3^e et 4^e secondaire soit révisé afin que la question nationale et la dimension politique soient rendues beaucoup plus visibles dans le contenu du programme.

7. Que la référence Québec-Canada soit dans le titre du programme.

Attendu que :

Le nouveau programme *Monde contemporain* en 5^e secondaire est particulièrement axé sur l'actualité internationale et la géo-politique et ne contient aucune connaissance de l'histoire du XX^e siècle.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

8. Que le programme *Monde contemporain* de 5^e secondaire, effectif depuis septembre 2009, devienne facultatif et que le programme sur l'histoire du XX^e siècle, actuellement facultatif, devienne obligatoire.

L'éducation à la citoyenneté au primaire et au secondaire

Attendu que :

L'enseignement de l'histoire ne doit pas être au service du présent et de l'éducation à la citoyenneté de nos jeunes, mais au service de la connaissance historique.

La *Coalition pour l'histoire* recommande :

9. Que l'actuel programme Histoire et éducation à la citoyenneté de la 1^{ère} à la 4^e secondaire soit révisé afin que le contenu historique ne soit plus subordonné au présent et à l'éducation à la citoyenneté et ce, afin que la discipline historique redevienne au coeur du programme.

10. Que l'éducation à la citoyenneté soit orientée vers le développement de l'esprit critique et de l'autonomie intellectuelle des élèves québécois.

L'évaluation

Attendu que :

Une majorité d'enseignantes et d'enseignants du primaire et du secondaire demande depuis quelques années déjà de pouvoir évaluer de façon systématique les connaissances acquises de leurs élèves

11. Que la Politique d'évaluation du MELS pour le primaire et le secondaire soit révisée afin que les enseignantes et enseignants puissent évaluer les connaissances acquises de leurs élèves.

Formation des maîtres

Attendu que :

L'actuel Baccalauréat de formation pour les futurs enseignantes et enseignants au primaire ne comporte pratiquement qu'un cours obligatoire en didactique des sciences humaines au primaire.

L'implantation des baccalauréats bi-disciplinaires de quatre ans à la formation des maîtres pour les futurs enseignantes et enseignants au secondaire a contribué à diminuer considérablement leur formation disciplinaire en histoire.

La Coalition pour l'histoire recommande :

12. Que le programme de formation pour les futurs enseignantes et enseignants au primaire soit rehaussé au niveau disciplinaire et comporte un minimum de formation disciplinaire en histoire de trois cours (Actuellement, ces programmes offrent généralement 2 cours en didactique).

13. Que le programme de formation pour les futurs enseignantes et enseignants d'histoire au secondaire comporte un minimum de 20 cours en histoire totalisant 60 crédits.

Au collégial

Attendu que :

Depuis 15 ans, les cours portant sur le Québec en général et son histoire en particulier ont connu un net déclin au niveau collégial, autant dans la formation générale que dans les programmes de sciences humaines. À l'heure actuelle absolument aucun énoncé de compétence – à part pour le

cours de littérature québécoise – ne prévoit que l'étudiant de cégep y acquiert une meilleure connaissance de la société où il va pourtant passer toute sa vie.

Présentement, il n'y a aucun cours obligatoire sur l'histoire du Québec pour les étudiants québécois au cours de leur formation collégiale y compris pour les étudiants en sciences humaines.

La Coalition pour l'histoire recommande :

14. Que la formation générale au collégial prévoit que les élèves soit en mesure de comprendre l'histoire et les caractéristiques de la société québécoise actuelle.

(Les établissements demeureraient libres sur la manière d'atteindre cette compétence. Ce pourrait être en modifiant le plan-cadre de certains cours de la formation générale, en se dotant d'une politique de stages en milieu québécois, en intégrant cette compétence à l'épreuve uniforme de fin d'études ou en se dotant d'un nouveau cours obligatoire en histoire)

Attendu que :

Le déclin constant du nombre de chaires et de postes consacrés à l'histoire nationale dans les universités québécoises limite la possibilité de former des futurs professeurs et chercheurs en ce domaine.

La Coalition pour l'histoire recommande :

15. La création d'une 5^{ième} section de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) consacrée à l'histoire politique du phénomène national au Québec.